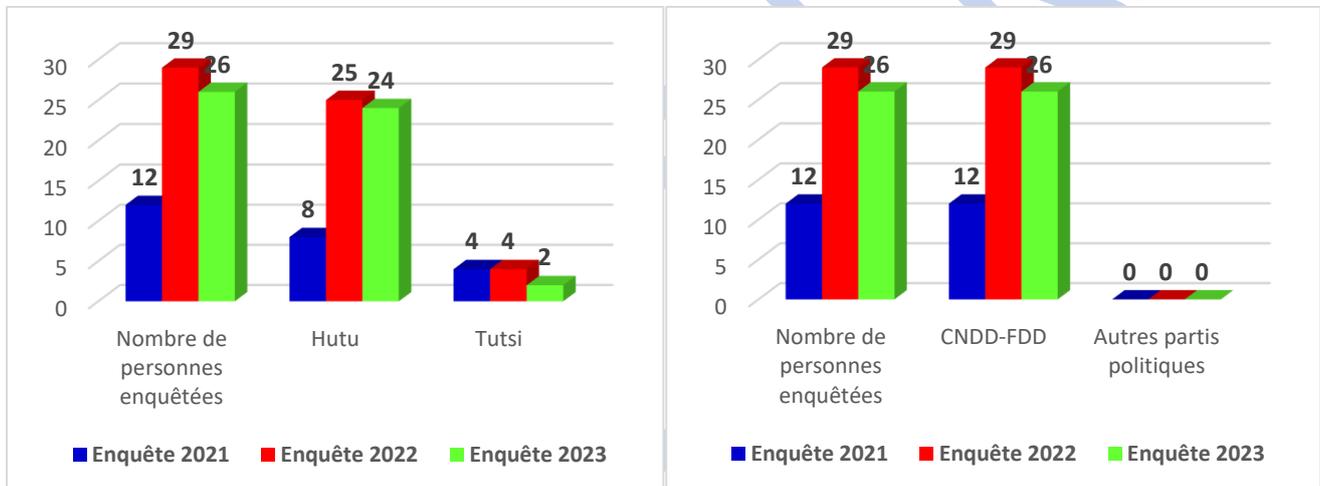


## Trois ans au pouvoir :

Comment le régime du Président Evariste Ndayishimiye gère les quotas ethniques et le partage du pouvoir, établis par l'Accord d'Arusha, au sein des institutions publiques ?

*Graphiques comparatifs de la représentativité ethnique et politique au niveau de la présidence de la République des années 2021, 2022 et 2023 au sein des institutions publiques*



| Table des matières   | Pages |
|--|-------|
| 0. INTRODUCTION.....   | 4     |
| I <sup>ère</sup> Partie : GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION LOCALE..... | 6     |
| I.1. Présidence de la République .....                               | 6     |
| I.2. Administration territoriale provinciale et communale .....      | 7     |
| I.2.1. Provinces .....   | 7     |
| I.2.2. Communes.....   | 8     |
| I.3. Le Sénat .....  | 9     |
| I.4. Assemblée nationale .....                                       | 9     |
| I.5. Cadres des ministères .....                                     | 10    |
| I.5.1. Ministres.....  | 10    |
| I.5.2. Autres cadres des ministères .....                            | 11    |
| I.6. Education.....  | 12    |
| I.7. Santé .....   | 12    |
| I.7.1. Districts et provinces sanitaires .....                       | 14    |
| I.7.1.1. Districts sanitaires.....                                   | 14    |
| I.7.1.2. Médecins provinciaux .....                                  | 15    |
| I.7.1.3. Médecins directeurs d'hôpitaux.....                         | 16    |
| I.7.1.4. Centres de santé .....                                      | 16    |
| I.8. Justice .....   | 17    |
| I.9. Commissions nationales .....                                    | 18    |
| I.10. Parti CNDD-FDD .....   | 19    |
| I.11. Les ambassades.....  | 19    |
| I.12. Les Entreprises paraétatiques .....                            | 20    |
| I.13. BPEAE .....  | 21    |
| II <sup>ème</sup> PARTIE : FORCES DE DÉFENSE ET DE SECURITE .....    | 22    |
| II.1. Police, SNR, FDN .....   | 22    |
| II.1.1. SNR .....  | 23    |
| I.1.2. Police nationale du Burundi (PNB) .....                       | 24    |
| I.1.3. Forces de Défense Nationale (FDN).....                        | 25    |
| III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .....                             | 26    |

## Sigles et abréviations

|          |   |
|----------|---|
| BPEAE    | : Bureau Provincial de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage                    |
| CDS      | : Centre de Santé   |
| CDP      | : Conseil des Patriotes   |
| CNC      | : Conseil National de la Communication  |
| CNDD-FDD | : Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie |
| CNIDH    | : Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme                                   |
| CNL      | : Congrès National pour la Liberté  |
| CVR      | : Commission Vérité et Réconciliation   |
| DCE      | : Direction Communale de l'Education  |
| DPE      | : Direction Provinciale de l'Education  |
| FAB      | : Forces Armées Burundaises   |
| FRODEBU  | : Front pour la Démocratie au Burundi   |
| PIEBU    | : Parti pour l'Indépendance Economique du Burundi   |
| PMPA     | : Partis Politiques et Mouvements Armées  |
| PNB      | : Police Nationale du Burundi   |
| RADEBU   | : Rassemblement des Démocrates du Burundi   |
| SNR      | : Service National de Renseignement   |
| UPRONA   | : Union pour le Progrès National  |

## 0. INTRODUCTION

Au cours de la décennie 1990, à l'instar de plusieurs pays africains, le Burundi est entré dans une période de transition démocratique. C'est dans ce cadre que des élections générales ont été tenues au mois de juin 1993, remportées par le parti FRODEBU. Son Président, Melchior Ndadaye a été démocratiquement élu à la tête du pays, mais il a été assassiné trois mois après son investiture. A la suite de cet assassinat, le Burundi a sombré dans une grave crise multidimensionnelle qui a emporté des centaines de milliers de vies humaines et causé d'énormes pertes matérielles.

Cependant, au cours de sa courte période au pouvoir, le parti FRODEBU a procédé au limogeage systématique des postes de responsabilité des membres du parti UPRONA majoritairement Tutsi, ex-parti unique qui avait conduit aux destinées du pays pendant près de trois décennies.

Pour mettre fin à la guerre civile qui a éclaté à la suite de l'assassinat du Président Melchior Ndadaye et de quelques-uns de ses proches collaborateurs, les protagonistes dans ce conflit ont signé un Accord pour la Paix et la Réconciliation au Burundi<sup>1</sup>, dit Accord d'Arusha, en date du 28 août 2000 à Arusha, en Tanzanie, sous l'égide de la communauté internationale.

L'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi signé était conçu comme une solution aux problèmes historiques d'exclusion ethnique et politique et de mauvaise gouvernance.

Dans ce contexte de la paix retrouvée au Burundi, des élections démocratiques ont été organisées en 2005, remportées par l'ex-mouvement rebelle, devenu le parti CNDD-FDD qui a ainsi accédé au pouvoir.

Une Constitution inspirée de l'Accord d'Arusha avait été promulguée en date du 18 mars 2005. Les deux documents ont alors institué les quotas ethniques par le partage de pouvoirs entre les différentes couches sociales du pays. C'est ainsi qu'au niveau des institutions du pays<sup>2</sup>, il était prévu 60% de Hutu et 40% de Tutsi pour les postes politiques et 50% - 50% au niveau des forces de défense et de sécurité.

Néanmoins, toutes ces équilibres établis par la Constitution de la république du Burundi ainsi que l'Accord Arusha en tant que gage de la stabilité politique au Burundi en vue de lutter contre toute forme d'exclusion et la sécurité pour tous et ainsi garantir la représentation ethnique au sein des institutions publiques ont été combattus par le CNDD-FDD depuis sa prise de pouvoir et sont aujourd'hui gravement violées par les dirigeants de ce parti et du pays.

Bien que la Constitution de la République du Burundi<sup>3</sup> établisse entre autres la responsabilité du Sénat, le contrôle du respect des quotas ethniques au sein de l'administration publique, force est de constater que cette institution a failli à cette mission à bien d'égards.

Plus qu'à l'époque du pouvoir du parti Sahwanya Frodebu, le parti CNDD-FDD, a systématiquement placé les siens dans tous les rouages de l'Etat, en les épurant politiquement et ethniquement.

Conformément à sa mission d'informer et d'alerter, la Ligue Iteka a mené une enquête comparative au niveau des postes de responsabilité au sein des institutions publiques de la présidence à la commune tels que la santé, l'éducation, la justice, l'administration territoriale, les corps de défense et de sécurité, l'administration provinciale de l'agriculture et de l'élevage, les entreprises paraétatiques ainsi que les représentations diplomatiques burundaises à travers le monde.

Cette enquête est la quatrième commanditée par la Ligue Iteka, faisant suite à celles de février 2021<sup>4</sup> et mars 2021<sup>5</sup> ainsi que celle de juin 2022. La présente enquête établit spécialement la comparaison des années 2021, 2022 et 2023 en vue de dresser la courbe marquant le respect de l'inclusivité ethnique

---

<sup>1</sup> [http://www.presidence.gov.bi/wp-content/uploads/2017/04/accord\\_Arusha.pdf](http://www.presidence.gov.bi/wp-content/uploads/2017/04/accord_Arusha.pdf)

<sup>2</sup> Constitution de la République du Burundi, art. 148

<sup>3</sup> Constitution de la République du Burundi, art. 192

<sup>4</sup> [https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2021/03/SITUATION\\_POLITICO-ETHNIQUE-FEVRIER-2021.pdf](https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2021/03/SITUATION_POLITICO-ETHNIQUE-FEVRIER-2021.pdf)

<sup>5</sup> <https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2021/03/Situation-po-ethnique-26-mars-2021.pdf>

et politique au sein des institutions publiques. Pour certains services publics, les données n'ont pas pu être obtenues pour l'enquête de 2021.

Si l'écart ethnique est moins grand au sein de certains postes politiques, la prédominance du parti CNDD-FDD au sein des institutions publiques est sans appel, certaines ayant un taux de 100% des membres du parti CNDD-FDD comme la présidence de la République, le SNR et les médecins provinciaux.

Cette enquête fait également suite à un recensement ethnique et régional<sup>6</sup> de la fonction publique commandité par le Sénat burundais en 2017, lequel recensement devait concerner plus de 100.000 personnes, en vue de veiller au respect des équilibres au sein de l'administration publique et parapublique, suivi d'un autre recensement ethnique qui a été mené au ministère de la Fonction publique au mois d'octobre 2020.

À la suite de ce recensement de 2017 et en violation de la Constitution de la République du Burundi, une loi n°1/01 du 23 janvier 2017<sup>7</sup> a été édictée, obligeant les organisations Non Gouvernementales Etrangères à respecter les équilibres ethniques et de genre dans le recrutement du personnel local. C'est dans ce contexte que quatre<sup>8</sup> organisations étrangères, dont Handicap International et RCN-Justice et Démocratie ont quitté le Burundi.

A l'issue de cette enquête comparative, il convient de constater que les nominations aux différents postes par décret ou par ordonnance ministérielle traduisent la volonté du pouvoir en place d'en finir définitivement avec l'Accord d'Arusha.

Signalons que ce rapport d'enquête est loin d'être exhaustif suite à un défi très considérable de non-disponibilité de certaines informations.

---

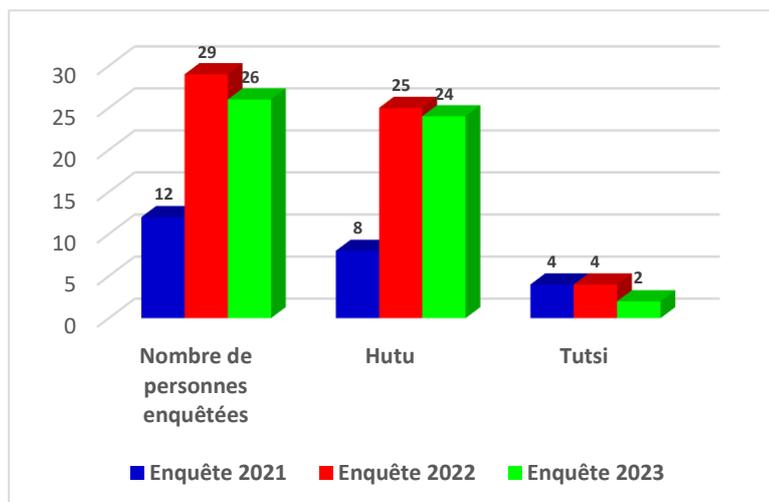
<sup>6</sup> <https://www.iwacu-burundi.org/un-recensement-constitutionnel-ou-ethnique/#:~:text=Le%20S%C3%A9nat%20burundais%20a%20demand%C3%A9,le%20spectre%20d'un%20g%C3%A9nocide.&text=La%20demande%20du%20pr%C3%A9sident%20du,plus%20de%20100%20000%20personnes.>

<sup>7</sup> <https://www.presidence.gov.bi/2017/01/23/loi-n1-01-du-23-janvier-2017-portant-modification-de-la-loi-n1-011-du-23-juin-1999-portant-modification-du-decret-loi-n1-033-du-22-aout-1990-portant-cadre-general-de-la-cooperatio/>

<sup>8</sup> <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/02/burundi-drop-demand-on-international-ngos-to-disclose-ethnic-identity-of-employees/>

### I.1. Présidence de la République

**Graphique 1 : représentativité ethnique à la Présidence de la République**



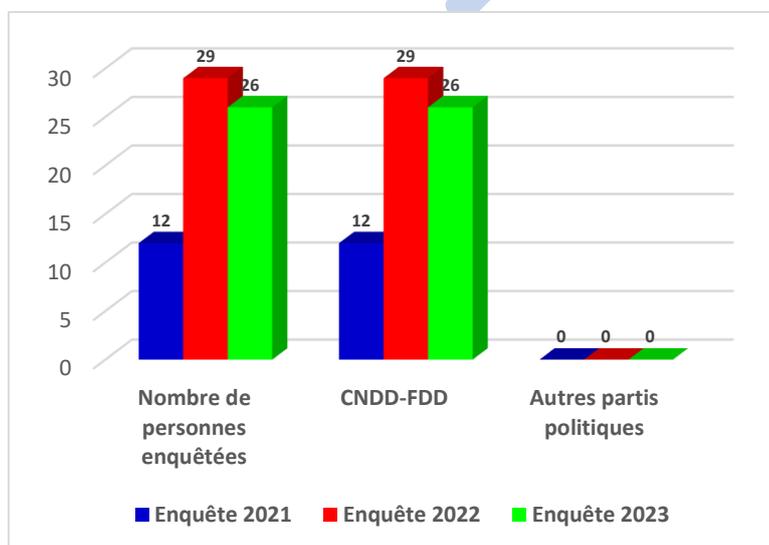
Le graphique ci-contre établit la comparaison des résultats de trois enquêtes menées par la Ligue Iteka pour sa 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année au pouvoir en ce qui est du respect des quotas ethniques au niveau des nominations à la présidence de la République.

Ainsi, 12, 29 et 26 cadres ont été respectivement ciblés aux enquêtes de 2021, 2022 et 2023.

De toute évidence, au niveau de la Présidence de la République du Burundi, il est à constater que l'inclusivité ethnique a

connu une régression partant de 4 cadres de la composante sociale tutsi en 2021 (33%) à 2 cadres tutsi en 2023 (8%) contre une montée progressive du taux de cadres de la composante sociale hutu qui ont passée de 8 cadres hutu en 2021 (67%) à 24 cadres hutu en 2023 (92%) en passant par 25 cadres hutu en 2022 (86%) contre 4 cadres tutsi (14%).

**Graphique 2 : représentativité politique à la Présidence de la République**



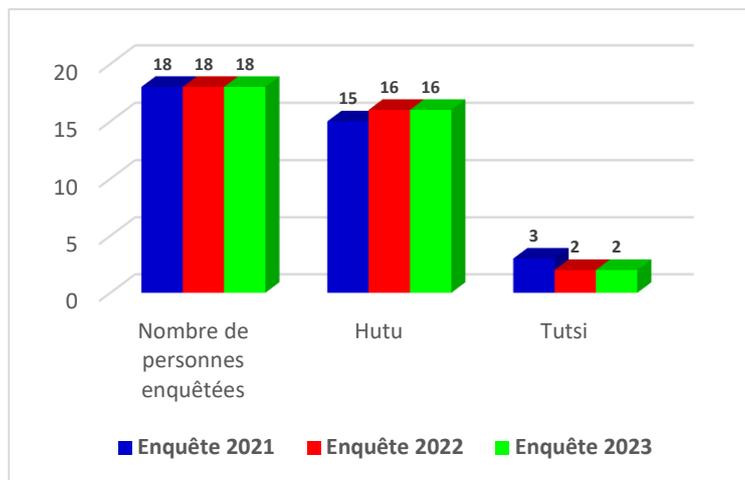
Le graphique ci-contre illustre que, quant à l'appartenance politique, au cours des trois années dont fait objet cette enquête comparative, la totalité des cadres de la Présidence de la République du Burundi sont membres du parti CNDD-FDD, soit 100%.

S'il est observé une violation flagrante de l'Accord d'Arusha et de la Constitution de la République du Burundi au plus haut niveau de l'État quant au respect des quotas ethniques et politiques, la tendance ne permet pas de s'attendre au contraire dans d'autres institutions de l'Etat.

## I.2. Administration territoriale provinciale et communale

### I.2.1. Provinces

**Graphique 3 : représentativité ethnique au niveau des provinces**

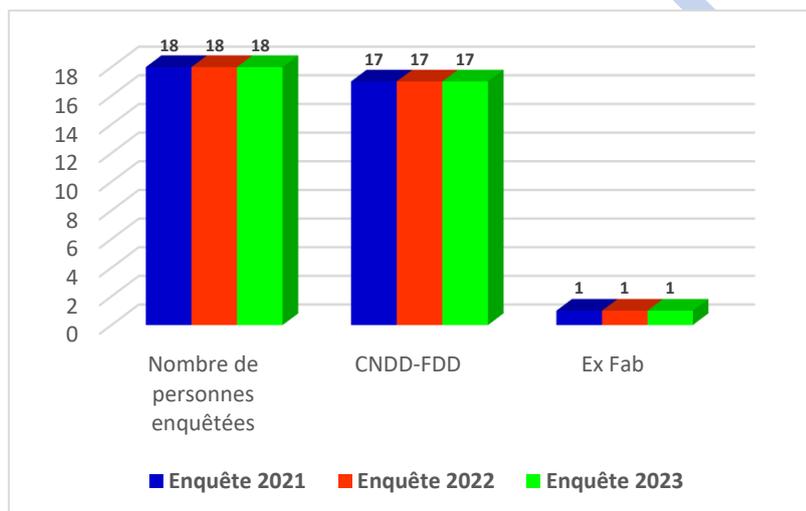


Au sein des entités d'administratives, l'enquête comparative porte sur l'administration provinciale et communale.

Ainsi, comme illustré sur le graphique ci-contre, sur 18 gouverneurs de provinces et concernant la répartition des quotas ethniques, la plus grande majorité sont de la composante sociale hutu. A l'enquête de 2021, 15 gouverneurs de provinces étaient de la composante sociale hutu (83%) contre 3 gouverneurs (17%). Pour les enquêtes de 2022 et 2023, uniquement 2 gouverneurs sont de la composante sociale tutsi Ex-Fab,

ceux des provinces Mwaro et Bururi (11%) contre 16 gouverneurs de la composante sociale hutu (89%).

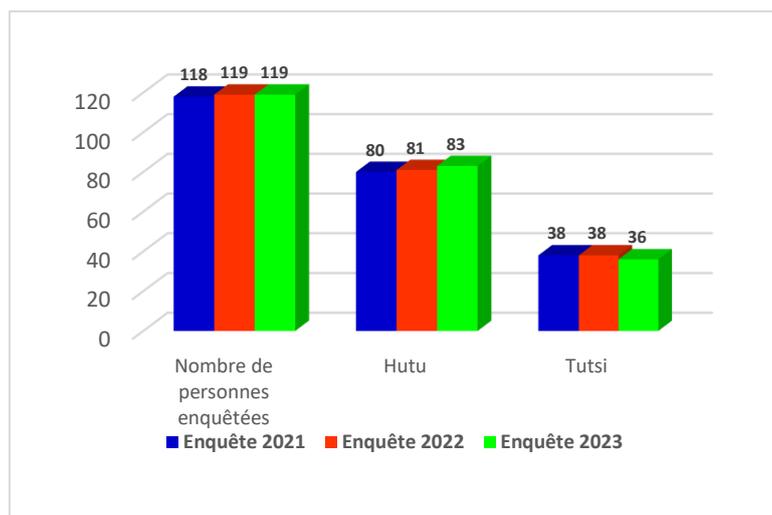
**Graphique 4 : représentativité politique au niveau des provinces**



Concernant la représentativité politique, sur 18 gouverneurs de provinces, 17 sont membres du parti CNDD-FDD (94%) tandis que 1 gouverneur (6%), celui de la province de Bururi, est issu des Ex-FAB.

## I.2.2. Communes

**Graphique 5 : représentativité ethnique au niveau des communes**



D'emblée, soulignons que le code électoral<sup>9</sup> du Burundi pose l'obligation de tenir compte de la représentativité ethnique dans la constitution des listes bloquées mais n'en établit pas clairement les quotas, contrairement à la Constitution de la République du Burundi<sup>10</sup>.

Néanmoins, le code électoral reste muet sur la représentativité politique. En conséquence, la prédominance politique au niveau des communes n'apparaît pas comme une violation à l'égard de l'inclusivité politique mais atteste la grande mainmise du parti CNDD-FDD sur

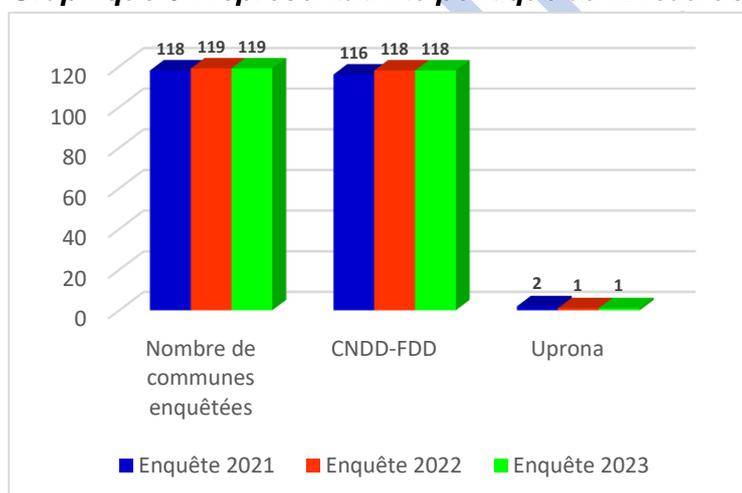
l'administration communale du pays.

Ainsi, au niveau des administrateurs communaux, cette enquête comparative montre que le respect des quotas de représentation ethniques est loin d'être observé au cours des trois années ciblées.

Concernant la représentation ethnique, au cours de l'année 2021, 38 tutsi (32%) étaient administrateurs communaux sur un total de 118 et 80 sont de la composante sociale Hutu (68%). Au cours des années 2022 et 2023, le taux des administrateurs de la composante sociale tutsi est passé de 32% à 30%.

Ceci constitue une violation flagrante de la Constitution de la République du Burundi<sup>11</sup> qui stipule que aucune des composantes ethniques ne peut être représentée à plus de 67% des administrateurs communaux au niveau national [...] ».

**Graphique 6 : représentativité politique au niveau des communes**



Quant à la représentativité politique, la presque totalité des administrateurs communaux sont membres du parti CNDD-FDD. Au cours de l'année 2021, Sur 118 administrateurs communaux, 116 sont membres du parti CNDD-FDD (98%) tandis que 2 administrateurs sont issus du parti UPRONA (2%). Au cours des années 2022 et 2023, sur 119 administrateurs communaux, 118 administrateurs reviennent au parti CNDD-FDD (99%) tandis que 1 seul administrateur est issu du parti UPRONA (1%).

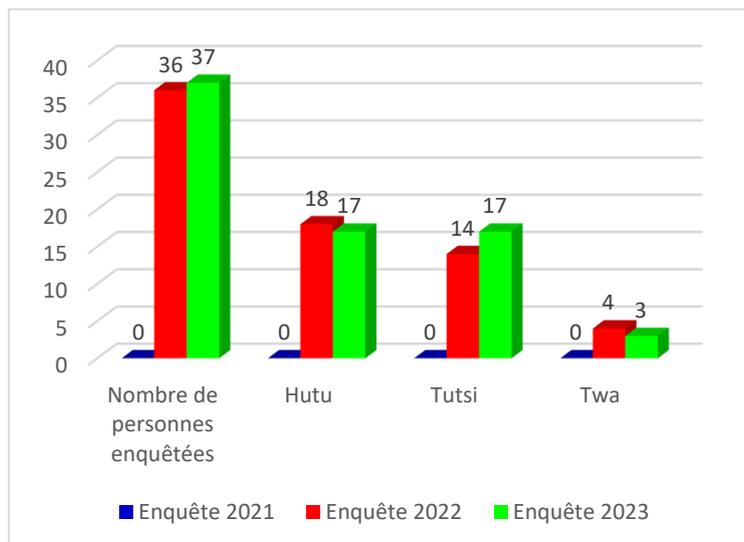
<sup>9</sup> Code électoral du 20 mai 2019, art. 182

<sup>10</sup> Constitution de la République du Burundi, art. 273

<sup>11</sup> Constitution de la République du Burundi, art. 273

### I.3. Le Sénat

**Graphique 7 : représentativité ethnique au Sénat burundais**

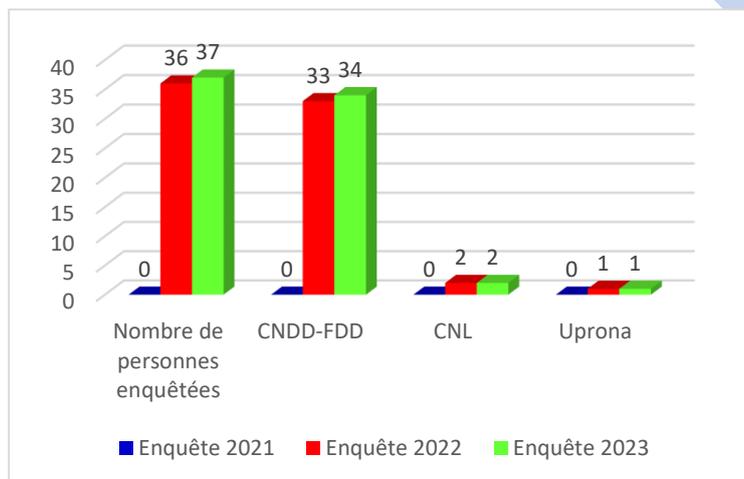


Concernant le Sénat, les cadres ciblés par cette enquête comparative sont les membres du bureau du Sénat ainsi que les présidents et membres des différentes commissions permanentes de cette institution. Notons que les données en rapport avec les cadres pour l'enquête de 2021 ne sont pas disponibles.

Comme le graphique ci-contre l'indique, pour l'année 2022, sur 36 cadres du Sénat, 18 cadres étaient de la composante ethnique hutu (50%) et 14 étaient de la composante ethnique tutsi (39%) ainsi que 4 de la composante ethnique twa (11%).

Après la production de cette enquête de 2022 par la Ligue Iteka, il est à constater que pour l'année 2023, la situation des quotas ethniques au sein du Sénat burundais s'est améliorée avec une parité de 17 hutu contre 17 tutsi. Seuls les cadres de la composante ethnique twa ont connu une régression de 4 à 3 respectivement pour les années 2022 et 2023.

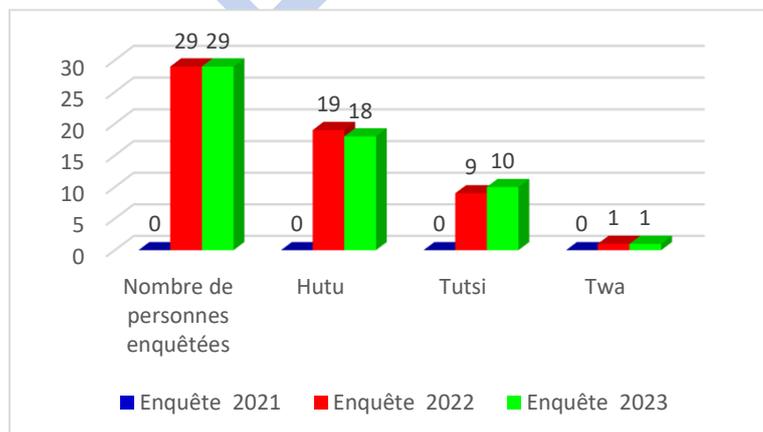
**Graphique 8 : représentativité politique au Sénat burundais**



Concernant la représentation politique au Sénat burundais, pour les années 2022 et 2023, le parti CNDD-FDD marque une nette domination au sein de cette institution respectivement avec 33 (92%) et 34 (92%) cadres, le parti CNL et UPRONA ayant respectivement 2 (6%) et 1 cadres (3%).

### I.4. Assemblée nationale

**Graphique 9 : représentativité ethnique à l'Assemblée Nationale**

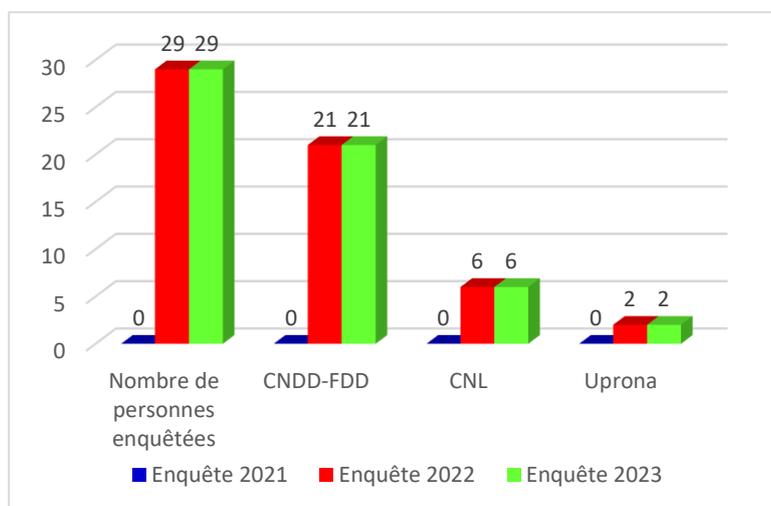


Au sein de l'Assemblée Nationale, cette enquête comparative s'est focalisée sur l'appartenance ethnique et politique des membres du bureau, certains membres du personnel ainsi que des membres des commissions permanentes.

Concernant la représentativité ethnique à l'Assemblée Nationale, l'on constate qu'il y a une légère amélioration des quotas ethniques de l'année 2022 par rapport à l'année 2023. Les cadres de la composante

sociale hutu sont passés de 19 à 18 tandis que ceux de la composante ethnique hutu ont connu une légère montée de 9 à 10.

**Graphique 10 : Représentativité politique à l'Assemblée Nationale**

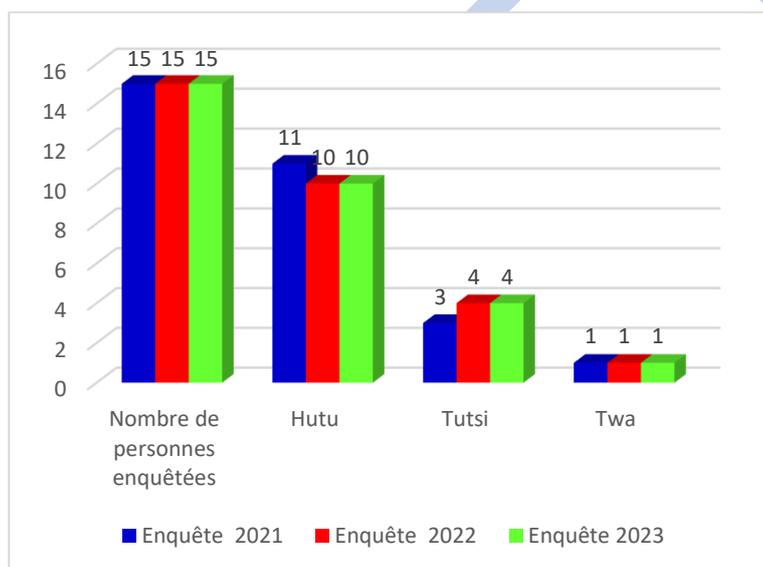


Quant à la représentativité politique, l'on observe un statu quo pour les années 2022 et 2023. Sur un total de 29 cadres, 21 issus du parti CNDD-FDD (72%), 6 issus du parti CNL (20%) et 2 du parti UPRONA (7%) n'ont pas changé.

## I.5. Cadres des ministères

### I.5.1. Ministres

**Graphique 11: Représentativité ethnique au niveau des ministres**

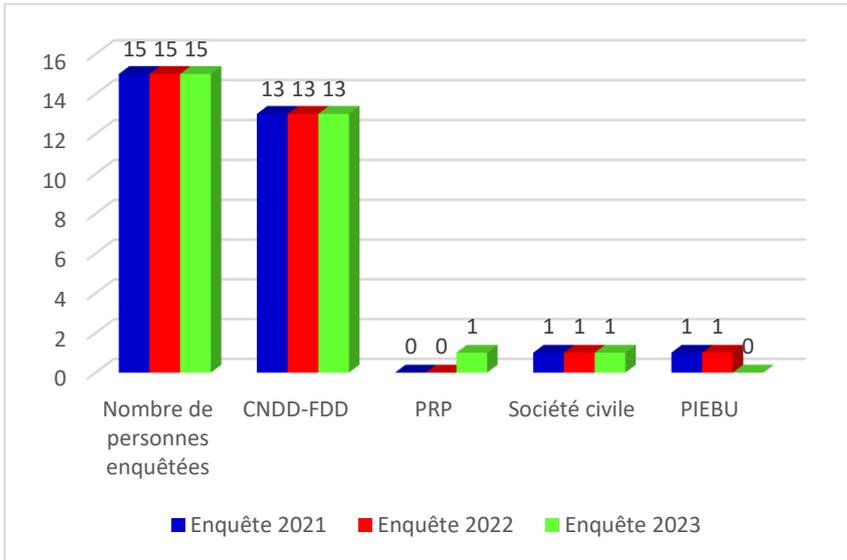


Parmi quinze ministères du Gouvernement Burundais, la présente enquête comparative s'est focalisée sur 146 cadres dont 15 ministres. Les autres cadres sont les assistants du ministre, les secrétaires permanents, les directeurs généraux ainsi que les cadres des différentes institutions mixtes.

Ainsi, sur un total de 15 ministres, pour l'enquête de 2021, 11 ministres étaient de la composante sociale hutu (73%) et 3 étaient de la composante sociale tutsi (20%) et 1 de la composante sociale twa (7%).

Pour les enquêtes de 2022 et 2023, l'on observe un statu quo de 10 ministres de la composante sociale hutu (68%) contre 4 de la composante sociale tutsi (26%) et 1 est de la composante sociale twa (6%).

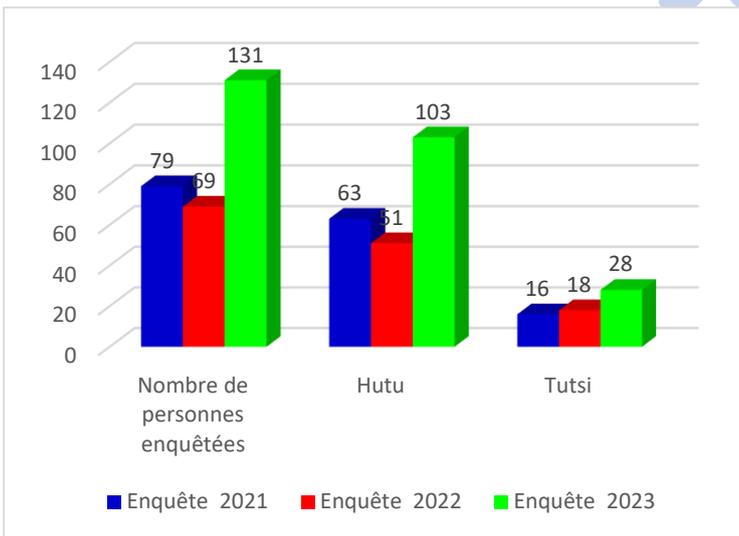
**Graphique 12 : Représentativité politique au niveau des ministres**



Concernant la représentativité politique des ministres, depuis 2021 à 2023, le parti CNDD-FDD a toujours gardé 13 ministres (87%) tandis que le parti PIEBU (7%) et la société civile ont respectivement gardé 1 ministre (7%). Pour l'année 2023, le parti PIEBU a cédé la place au parti PRP (7%).

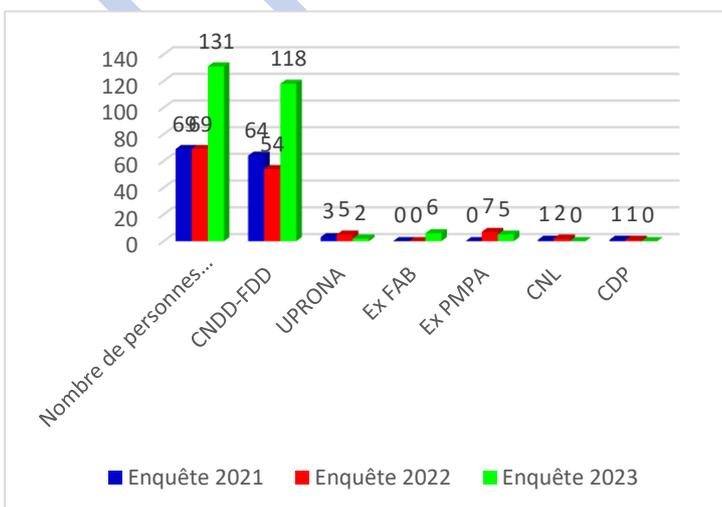
**I.5.2. Autres cadres des ministères**

**Graphique 13 : Représentativité ethnique pour les cadres des ministères**



A part les ministres, la présente enquête comparative a ciblé 79 cadres pour l'année 2021, 69 cadres pour 2022 et 131 cadres pour l'année 2023 au sein des différents ministères. Ainsi, de 2021 à 2023, on observe une montée des cadres de la composante sociale hutu de 63 pour l'année 2021(80%) à 103 en 2023 (79%) en passant par 51 en 2022 (74%). Par contre les de 2021 à 2023 mais les taux attestent une faible représentativité de la composante sociale tutsi, soit de 20% à 21% en passant par une légère montée à 26% en 2022.

**Graphique 14 : Représentativité politique pour les cadres des ministères**



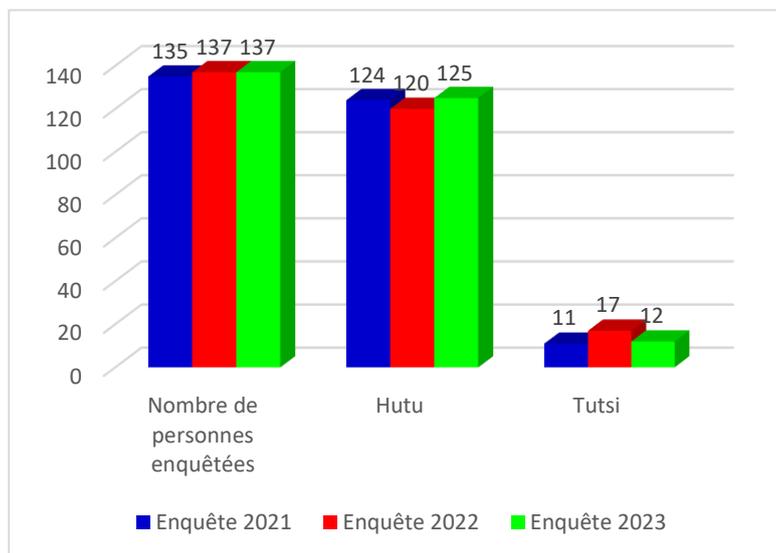
Sur le plan de la représentativité politique, cette enquête comparative porte sur 69 cadres pour les années 2021 et 2022 et 131 pour l'année 2023. Dans les enquêtes de ces différentes années, le parti CNDD-FDD se réserve la grande majorité des cadres à raison de 64 en 2021(93%), 54 en 2022 (78%) et 118 en 2023 (90%). Le reste des cadres sont distribués aux partis politiques

UPRONA, CNL et CDP ainsi qu'aux Ex FAB<sup>12</sup> et Ex PMPA<sup>13</sup>.

## I.6. Education

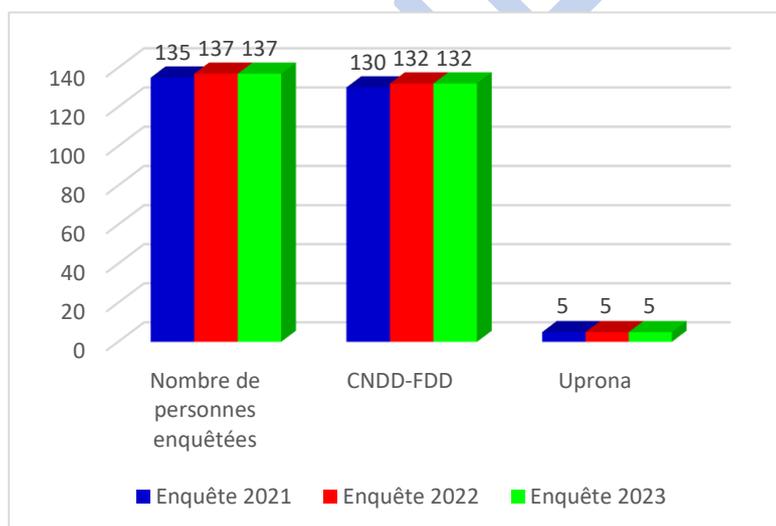
Dans le domaine de l'éducation, la présente enquête comparative s'est focalisée sur les cadres des Directions Provinciales de l'Education, DPE et des Directions Communales de l'Education, DCE. Ainsi, comme le graphique ci-dessous le montre, la grande majorité des cadres de ces services sont de la composante sociale Hutu.

**Graphique 15: Représentativité ethnique au niveau de l'éducation**



Les cadres de la composante sociale hutu pour les années 2021, 2022 et 2023 sont respectivement 124 (92%), 120 (88%) et 125 (91%) tandis que les cadres de la composante sociale tutsi sont 11(8%), 17 (12%) et 12 (9%), sur un total de 135 pour l'année 2021 et 137 pour les années 2022 et 2023.

**Graphique 16 : Représentativité politique au niveau de l'éducation**



Quant à la représentativité politique, pour l'année 2021, l'enquête a relevé 130 cadres membres du parti CNDD-FDD (96%) tandis que 132 cadres (96%) ont été relevés pour les années 2022 et 2023. De 2021 à 2023, le reste des cadres reviennent au parti UPRONA et sont au nombre de 5 (4%).

## I.7. Santé

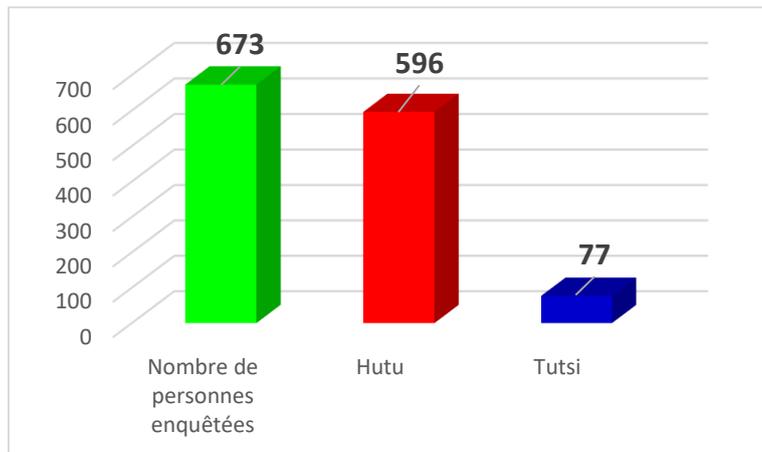
Dans les enquêtes menées au cours de l'année 2021, les prestataires au sein des structures sanitaires ont été ciblés de façon globale notamment les médecins provinciaux de la santé, les médecins chefs de districts sanitaires, les directeurs d'hôpitaux et les titulaires des CDS.

<sup>12</sup> Les cadres issus des Ex FAB se retrouvent au Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants et au Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et la Sécurité Publique

<sup>13</sup> Les cadres issus des PMPA sont assimilés aux membres du parti CNDD-FDD

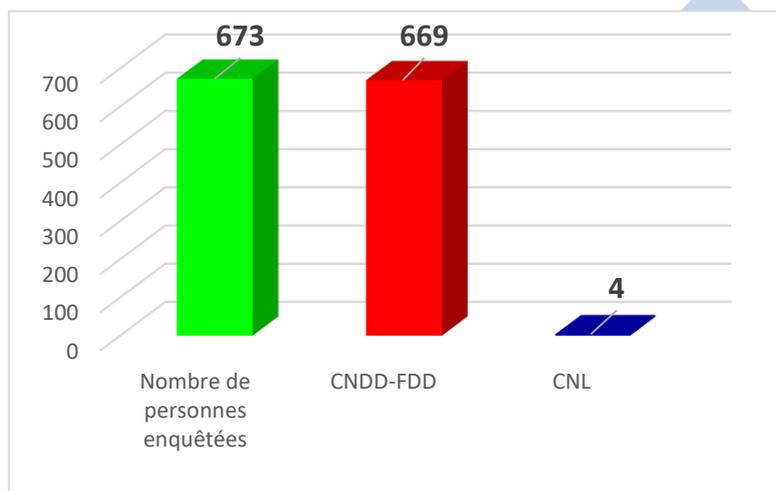
Pour les enquêtes de 2022 et 2023, les médecins provinciaux, les médecins chefs de districts sanitaires, les directeurs des hôpitaux ainsi que les titulaires des centres de santé ont été ciblés afin d'être analysés de façon spécifique.

**Graphique 17 : Appartenance ethnique pour les cadres du secteur de la santé (année 2021)**



Ainsi, sur un total de 673 cadres enquêtés au cours de l'année 2021, il y avait 596 cadres la composante sociale hutu (89%) contre 77 cadres de la composante sociale Tutsi (11%).

**Graphique 18 : Appartenance politique pour les cadres du secteur de la santé (année 2021)**

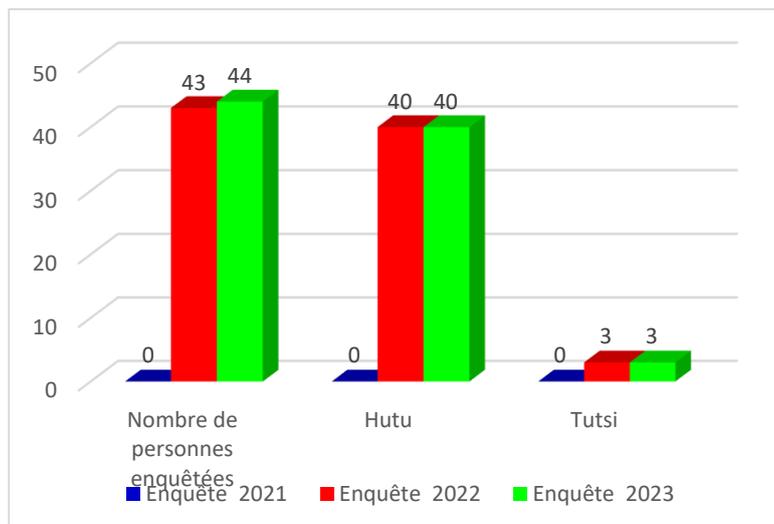


Concernant l'appartenance politique des structures sanitaires au cours de l'enquête de 2021, 669 cadres étaient membres du parti CNDD-FDD (99%) et seulement 4 membres étaient du parti CNL (0.6%).

## I.7.1. Districts et provinces sanitaires

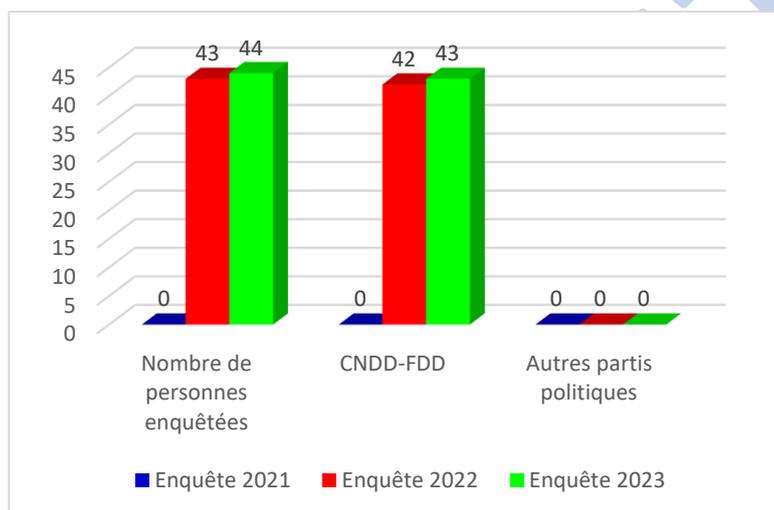
### I.7.1.1. Districts sanitaires

**Graphique 19 : Représentativité ethnique au niveau des districts sanitaires**



Au niveau des districts sanitaires, un total de 43 et 44 médecins chefs de districts sont relevés respectivement aux enquêtes de 2022 et 2023. Ainsi, aux deux enquêtes, 40 médecins chefs de districts sont de la composante sociale hutu (93%) et 3 médecins chefs de districts sont de la composante sociale Tutsi (7%) pour l'année 2022 et 91% contre 7% pour l'année 2023. Signalons que le médecin chef de district Vumbi est de nationalité congolaise.

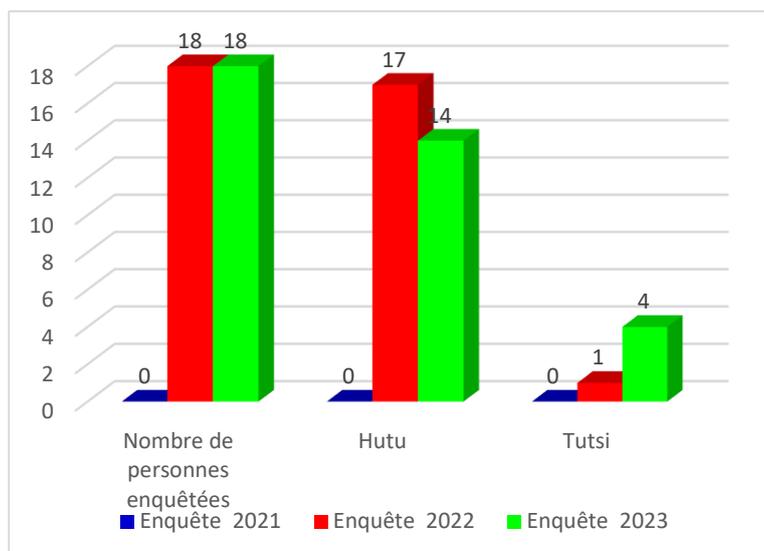
**Graphique 20: représentativité politique au niveau des districts sanitaires**



Quant à la représentativité politique, aux enquêtes de 2022 et 2023, tous les médecins chefs de district sont membres du parti CNDD-FDD à l'exception du médecin chef de district Vumbi de nationalité congolaise.

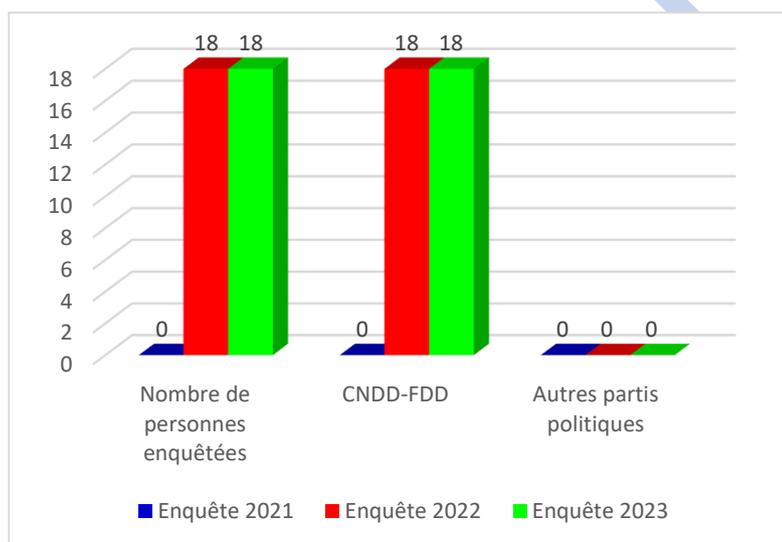
### I.7.1.2. Médecins provinciaux

**Graphique 21: Représentativité ethnique pour les médecins provinciaux**



Pour les années 2022 et 2023, sur un total de 18 médecins provinciaux, cette enquête comparative a relevé 17 de la composante sociale Hutu en 2022 (94%) et 1 de la composante sociale Tutsi (6%), celui de la province sanitaire de Bururi. En 2023, l'on observe une montée du nombre des cadres de la composante sociale tutsi de 1 à 4 (22%) par rapport à l'année 2022 contre 14 de la composante sociale hutu (78%).

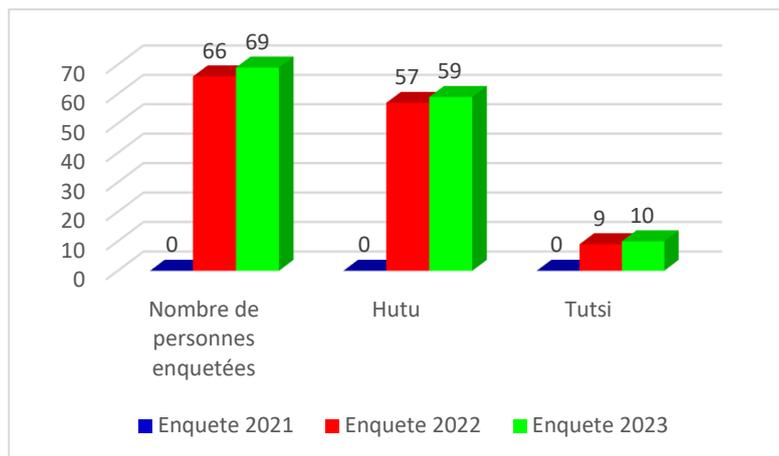
**Graphique 22: Représentativité politique pour les médecins provinciaux**



Concernant la représentativité politique, signalons qu'aux enquêtes de 2022 et 2023, la totalité des médecins provinciaux sont membres du parti CNDD-FDD.

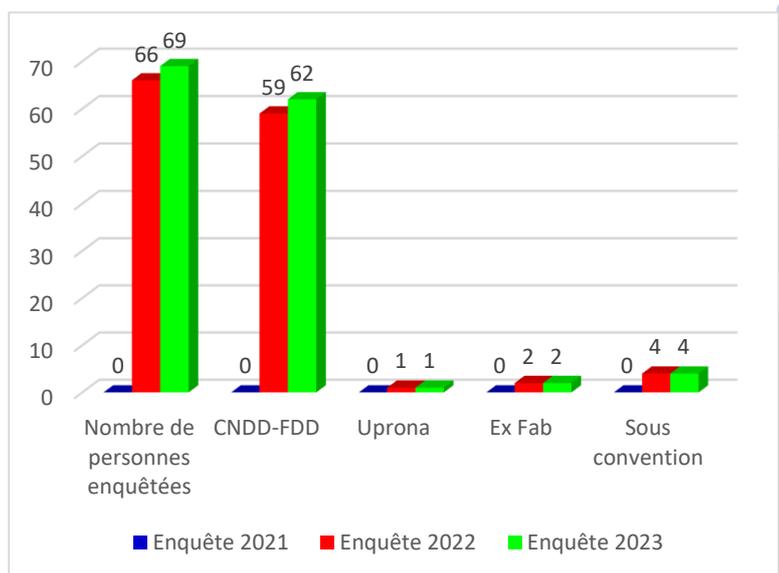
### 1.7.1.3. Médecins directeurs d'hôpitaux

**Graphique 23: Représentativité ethnique pour les médecins directeurs d'hôpitaux**



Concernant les hôpitaux, aux enquêtes de 2022 et 2023, 66 directeurs et 69 sont respectivement ciblés. A l'enquête de 2022, 57 sont de la composante sociale hutu (86%) tandis que 9 sont de la composante sociale tutsi (14%). Quant à l'enquête de 2023, 59 sont de la composante sociale hutu (86%) tandis que 10 sont de la composante sociale tutsi (14%).

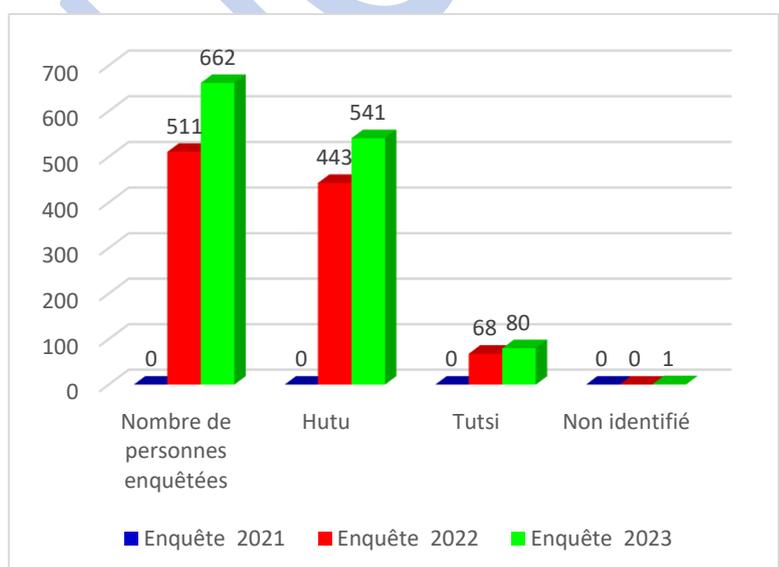
**Graphique 24 : Représentativité politique pour les médecins directeurs d'hôpitaux**



Concernant la représentativité politique, aux enquêtes de 2022 et 2023, 66 et 69 sont respectivement relevés. Aux deux enquêtes, 59 et 62 sont respectivement membres du parti CNDD-FDD (89%) et (93%) à l'exception de l'hôpital de la PNB et l'hôpital militaire de Kamenge dirigés par des Ex-FAB (3%) ainsi que l'hôpital communal de Rwintare en province Mwaro dirigé par un membre du parti UPRONA (1%). L'appartenance politique des directeurs des hôpitaux à régime sous convention d'Ijenda en province Bujumbura Rural, Kiremba, Mivo et Santa Tereziya en province Ngozi n'a pas pu être connue.

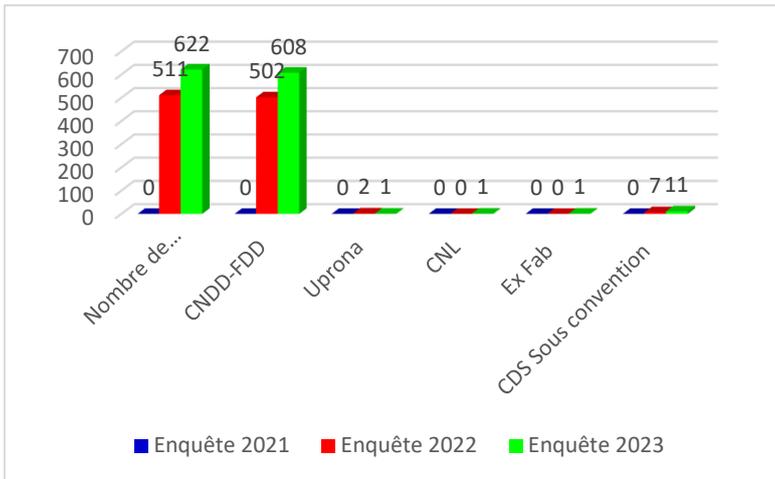
### 1.7.1.4. Centres de santé

**Graphiques 25 : Représentativité ethnique pour les titulaires des centres de santé**



Au niveau des centres de santé, aux enquêtes de 2022 et 2023, la présente enquête comparative a pu relever respectivement 511 et 622 centres de santé à travers le pays. Ainsi, sur un total de ces 511 et 622 centres de santé, 443 (87%) et 541 (87%) sont de la composante sociale hutu tandis que 68 (13%) et 80 (13%) sont de la composante sociale tutsi. A l'enquête de 2023, l'appartenance ethnique du titulaire du CDS Gisanze en province Muyinga n'a pas pu être connue.

**Graphique 26 : Représentativité politique pour les titulaires des centres de santé**



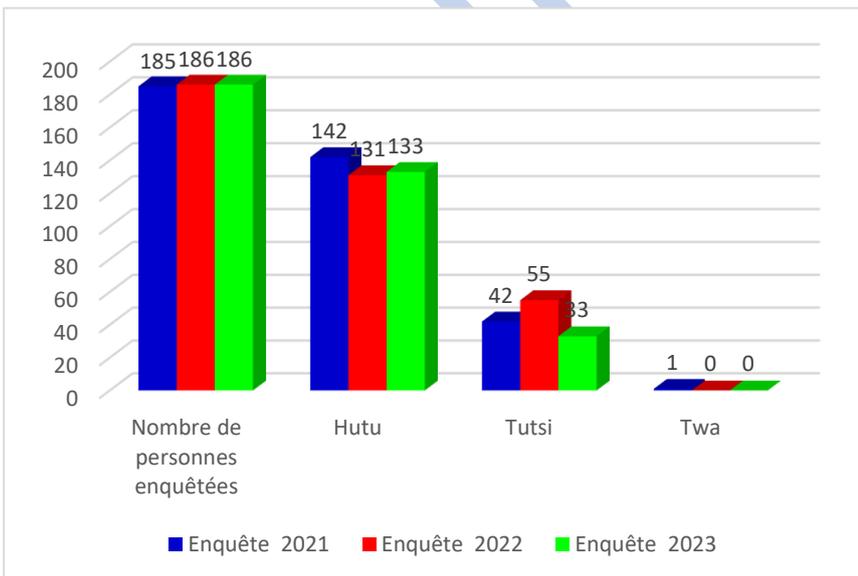
Concernant la représentativité politique, aux enquêtes de 2022 et 2023, 502 et 608 titulaires des CDS sont respectivement membres du parti CNDD-FDD (98.2%) et (97.7%). A l'enquête de 2022, l'appartenance politique des titulaires de sept CDS à régime sous convention sont représentés à hauteur de 1.3% et l'appartenance politique de leurs titulaires n'a pas pu être identifiée. Deux titulaires sont membres du parti UPRONA et leur représentation politique est égale à 0,39%.

A l'enquête de 2023, l'appartenance politique des titulaires de onze CDS à régime sous convention sont représentés à hauteur de 1,7% et l'appartenance politique de leurs titulaires n'a pas pu être identifiée. Trois autres titulaires sont respectivement membres du parti UPRONA, un du parti CNL et un ex-FAB prestant à l'hôpital militaire de Kamenge et leur représentation politique est de 0.167% chacun.

### I.8. Justice

Dans le domaine de la justice, la présente enquête comparative de 2021 à 2023 a ciblé les cadres du ministère public près les différents tribunaux ainsi que les cadres des juridictions à tous les niveaux, du tribunal de résidence à la Cour Suprême en passant par les tribunaux de grande instance et les Cours d'Appel. Les directeurs des différentes prisons ont également fait l'objet de cette enquête comparative.

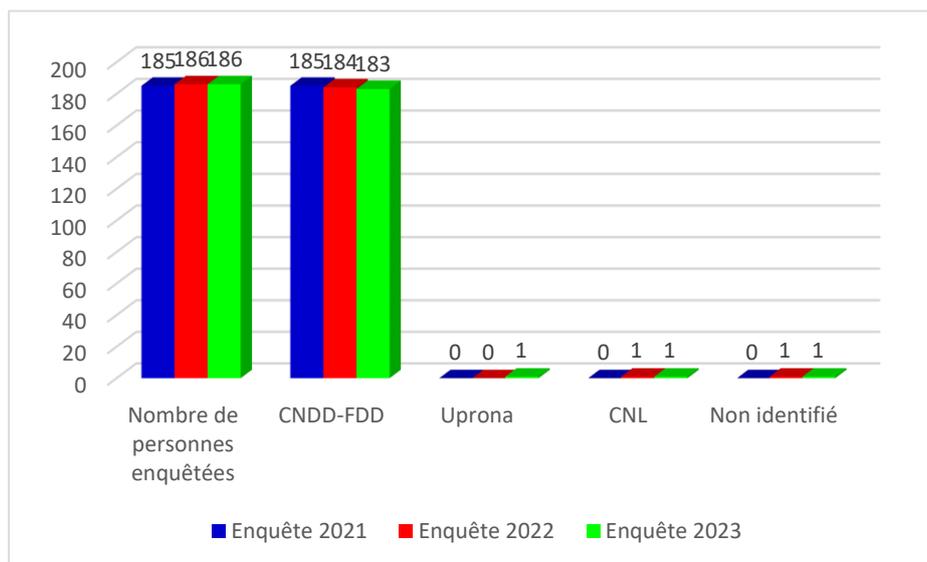
**Graphique 27 : Représentativité ethnique pour les cadres de l'appareil judiciaire**



Concernant la représentativité ethnique au sein des différentes instances judiciaires, l'enquête a ciblé en 2021, 2022 et 2023 respectivement 185, 186 et 186 cadres de ce secteur. Sur les 185 cadres ciblés en 2021, 142 étaient de la composante sociale hutu (77%) contre 42 de la composante sociale tutsi (23%) ; en 2022, sur 186 ciblés, 131 étaient de la composante sociale hutu (70%) contre 55 de la composante sociale tutsi (30%) et pour l'enquête de 2023, sur 186 ciblés, 133 sont de la composante sociale

hutu (72%) contre 33 de la composante sociale tutsi (28%).

**Graphique 28 : Représentativité politique pour les cadres de l'appareil judiciaire**



Quant à la représentativité politique au sein de l'appareil judiciaire burundais, la quasi-totalité des cadres de ce secteur sont membres du parti CNDD-FDD. En 2021, tous les 185 cadres du ministère de l'appareil judiciaire étaient membres du parti CNDD-FDD (100%).

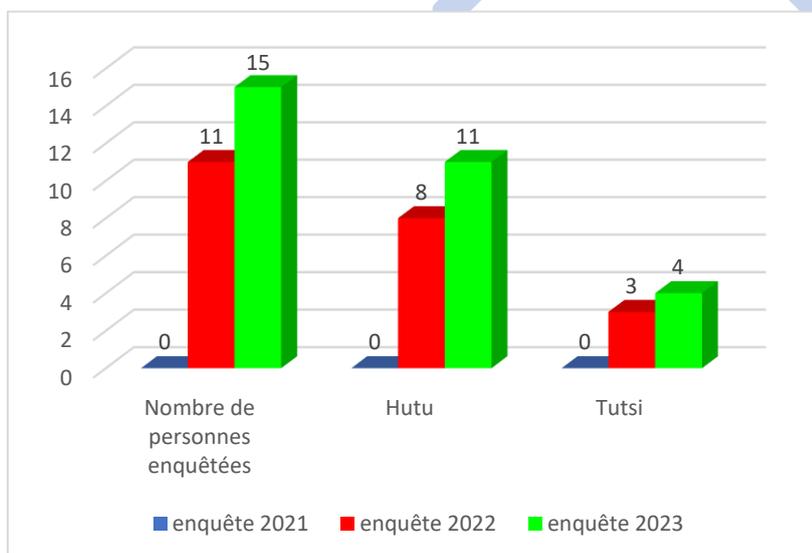
En 2022, sur les 186 cadres, 184 sont membres du parti CNDD-FDD (99%) contre 1 cadre du parti CNL et un autre cadre dont l'appartenance

politique n'a pas pu être identifiée, celle du président du Tribunal de Résidence de Butezi en province Ruyigi.

En 2023, sur les 186 cadres, 183 sont membres du parti CNDD-FDD (98%) contre 1 cadre du parti Uprona (0.538%), un cadre du parti CNL (0.538%) et un autre cadre dont l'appartenance politique n'a pas été identifiée (0.538%).

### I.9. Commissions nationales

**Graphique 29 : Représentativité ethnique pour les cadres des commissions nationales**

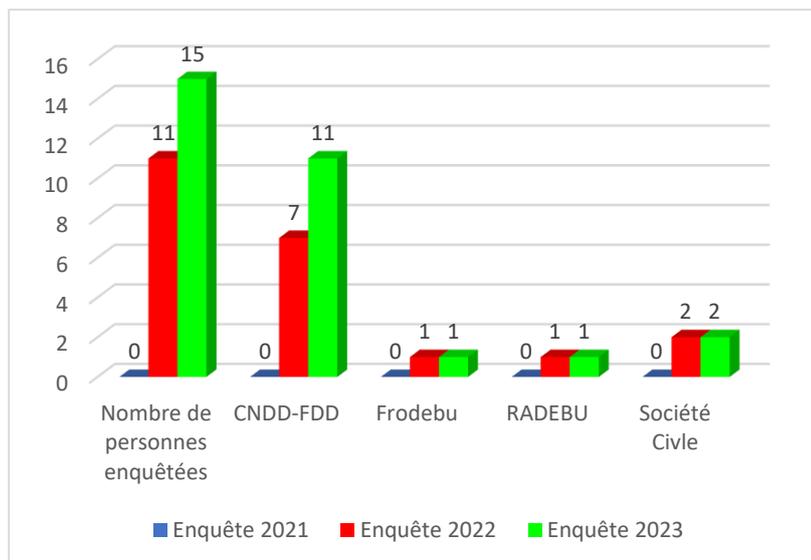


Concernant les commissions nationales, la présente enquête comparative a ciblé les cadres des différentes commissions telles que la CVR, la CNIDH, la CNC et autres.

Ainsi 11 cadres ont été ciblés pour l'année 2022 et 15 cadres pour l'année 2023. Sur les 11 cadres ciblés pour l'enquête de 2022, 8 étaient de la composante sociale hutu (73%) contre 3 de la composante sociale tutsi (27%).

Pour l'enquête de l'année 2023, sur 15 cadres ciblés, 11 sont de la composante sociale hutu (73%) tandis que 4 sont de la composante sociale tutsi (27%).

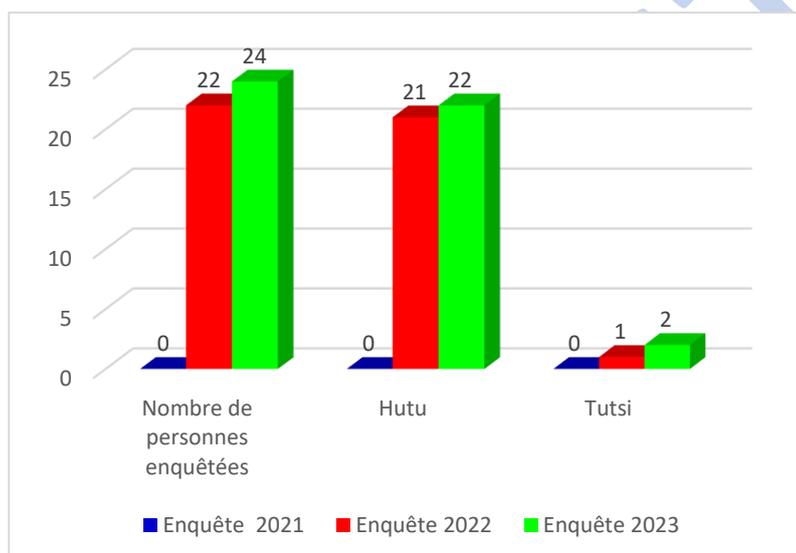
**Graphique 30 : Représentativité politique pour les cadres des commissions nationales**



Concernant la représentativité politique, pour l'année 2022, sur 11 cadres ciblés, 7 étaient membres du parti CNDD-FDD (63%), tandis que pour l'année 2023, sur 15 cadres ciblés, 11 sont membres du parti CNDD-FDD (73%). Pour les enquêtes de 2022 et 2023, 2 cadres sont respectivement issus de la société civile (18%) et (13%), 1 du RADEBU (10%) et (7%) 1 du FRODEBU (10%) et (7%).

### I.10. Parti CNDD-FDD

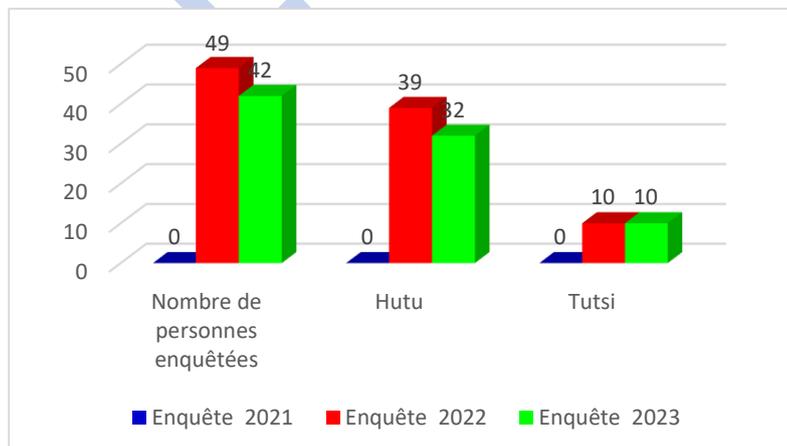
**Graphique 31 : Représentativité ethnique au sein du parti CNDD-FDD**



La présente enquête comparative s'est également penchée sur la constitution de certains organes du parti CNDD-FDD exclusivement sur la représentativité ethnique. Pour l'année 2022, sur 22 cadres concernés, 21 sont de la composante sociale hutu (95%) contre 1 cadre de la composante sociale Tutsi (5%). Pour l'année 2023, sur 24 cadres ciblés, 22 sont de la composante sociale hutu (92%) tandis que 2 cadre est de la composante sociale Tutsi (8%).

### I.11. Les ambassades

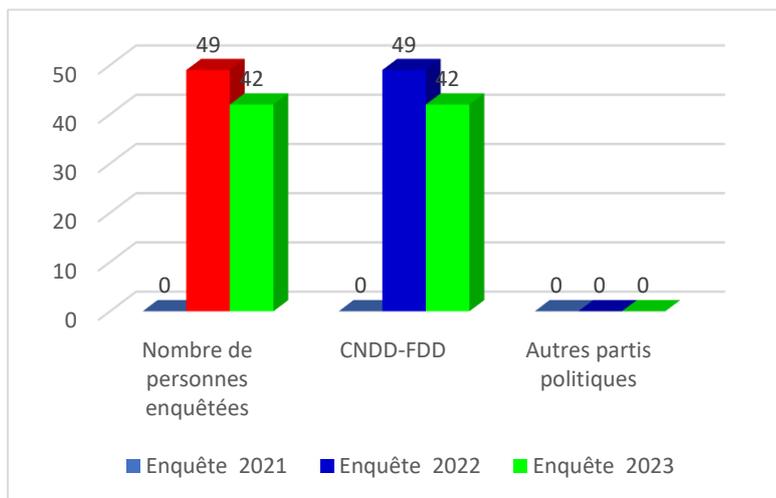
**Graphique 32 : Représentativité ethnique au niveau des ambassades**



Pour l'année 2022, la présente enquête comparative a ciblé 49 cadres prestant dans les représentations diplomatiques du Burundi à travers le monde. Les ambassadeurs, les consuls, les 1<sup>ers</sup> conseillers ou 2<sup>èmes</sup> conseillers ont fait objet de cette enquête. Au sein de ces représentations diplomatiques, 39 cadres y prestant étaient de la composante sociale hutu (80%) tandis que 10 étaient de la composante sociale Tutsi (20%).

Pour l'année 2023, sur 42 cadres sont concernés, 32 sont de la composante sociale hutu (76) tandis que 10 sont de la composante sociale tutsi (24%).

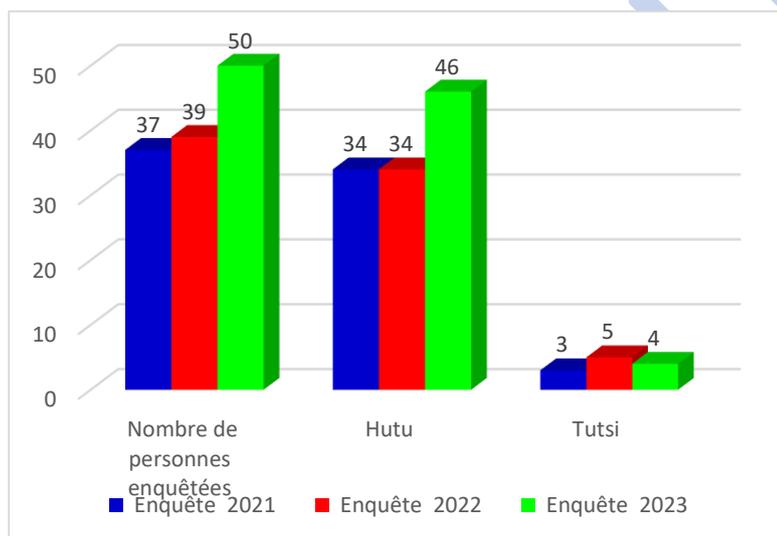
**Graphique 33 : Représentativité politique au niveau des ambassades**



Quant à la représentativité politique, comme le graphique ci-contre l'indique, il convient de souligner que tous les cadres prestant dans les représentations diplomatiques du Burundi à travers le monde sont exclusivement membres du parti CNDD-FDD (100%).

### I.12. Les Entreprises paraétatiques

**Graphique 34 : Représentativité ethnique pour les cadres des entreprises paraétatiques**



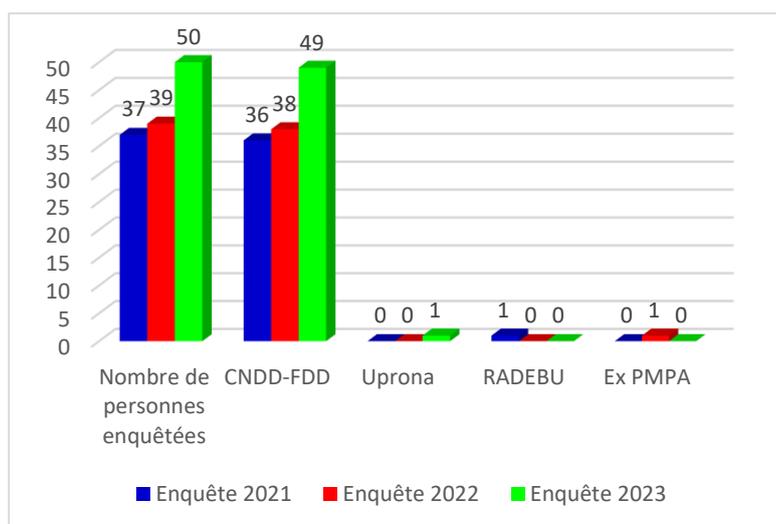
Concernant la représentativité ethnique au sein des entreprises paraétatiques, pour les années 2021, 2022 et 2023, la présente enquête comparative a respectivement ciblé 37, 39 et 50 cadres.

Ainsi, pour l'année 2021, sur 37 cadres ciblés, 34 étaient de la composante sociale hutu (92%) contre 3 de la composante sociale tutsi (8%).

Pour l'année 2022, sur 39 cadres recensés, 34 étaient de la composante sociale hutu (87%) et 5 étaient de la composante sociale tutsi (13%).

Pour l'année 2023, l'enquête comparative a relevé 50 cadres. Sur le total de ces cadres, 46 sont de la composante sociale hutu (92%) tandis que 4 sont de la composante sociale tutsi (8%).

**Graphique 35 : Représentativité politique pour les cadres des entreprises paraétatiques**



Quant à la représentativité politique, l'on observe une forte prédominance des cadres issus du parti CNDD-FDD où celui-ci se réserve la quasi-totalité des postes au sein des entreprises paraétatiques.

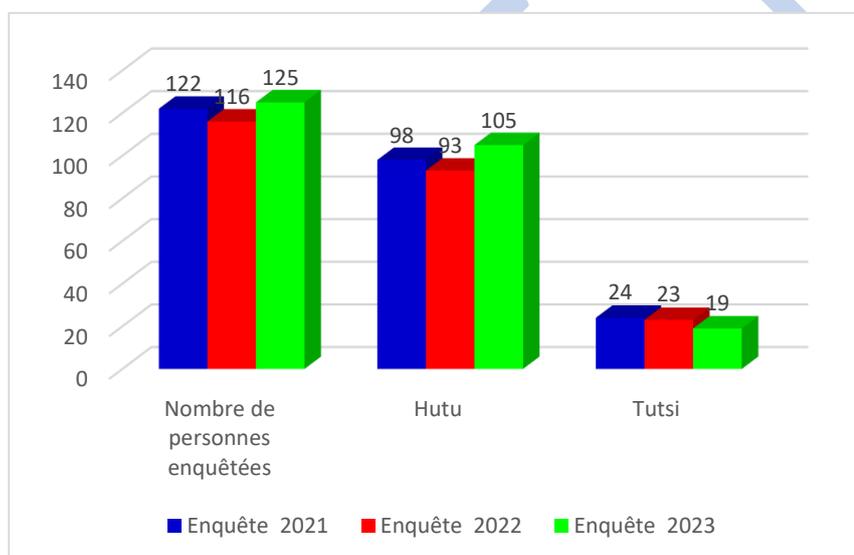
Ainsi, pour l'année 2021, sur 37 cadres relevés, 36 étaient membres du parti CNDD-FDD (97%) tandis que 1 seul cadre était membre du parti RADEBU (3%).

Pour l'année 2022, sur 39 cadres des entreprises paraétatiques, 38 étaient membres du parti CNDD-FDD (97%) et 1 cadre était issu des Ex-PMPA (3%).

Pour l'année 2023, sur 50 cadres relevés, 49 sont membres du parti CNDD-FDD (98%) et 1 seul cadre est issu du parti UPRONA (2%), la Directrice commerciale et de l'exploitation à l'ONATEL.

### I.13. BPEAE

**Graphique 36 : Représentativité ethnique pour les cadres de la BPEAE**



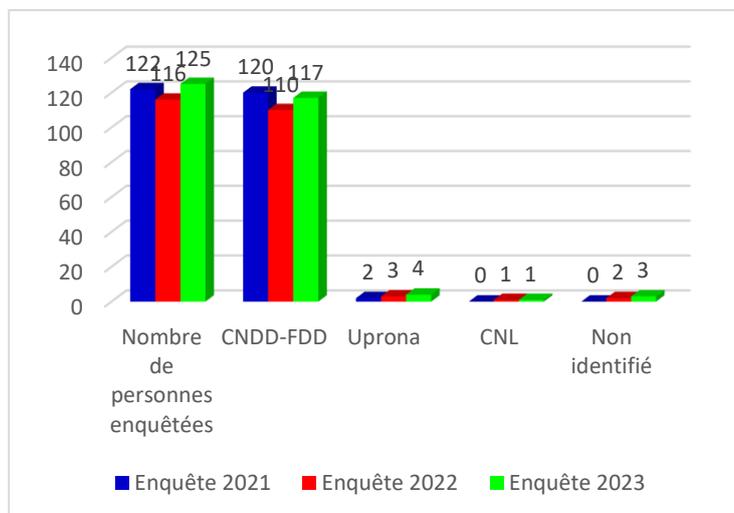
Les déséquilibres au sein des Bureaux Provinciaux de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage ont été relevés au cours de cette enquête comparative. Les directeurs des BPEAE et les agronomes communaux ont été ciblés. Cette enquête de 2021 à 2023, montre la régression progressive du taux de représentativité des cadres issus de la composante sociale tutsi contre une montée du taux de représentativité des cadres issus de la composante sociale hutu.

Ainsi, sur un total de 122 cadres ciblés par la présente enquête comparative, à l'enquête de 2021, 98 étaient de la composante sociale hutu (81%) contre 24 de la composante sociale tutsi (19%).

Pour l'enquête de 2022, sur un total de 116 cadres, 93 étaient de la composante sociale hutu (80%) et 23 étaient de la composante sociale tutsi (20%).

Pour l'enquête de 2023, 125 cadres relevés dont 105 membres de la composante sociale hutu (84%) et 19 de la composante sociale tutsi (15%). L'appartenance ethnique de l'agronome communal de Ruyigi (1%).

### Graphique 37 : Représentativité politique pour les cadres de la BPEAE



Concernant la représentativité politique, à l'enquête de 2021, sur un total de 122 cadres enquêtés, 120 étaient membres du parti CNDD-FDD (99%) tandis que seulement 2 cadres étaient membres du parti UPRONA (1%).

A l'enquête de 2022, sur un total de 116 cadres, 110 étaient des membres du parti CNDD-FDD (94%) contre 3 membres du parti UPRONA (3%), 1 membre du parti CNL (1%) ainsi que 2 cadres dont l'appartenance politique n'a pas pu être identifiée, soit 2%, dont l'agronome communal de Ruyigi.

Pour l'enquête de l'année 2023, sur un total de 125 cadres enquêtés, 117 sont des membres du parti CNDD-FDD (94%) contre 4 membres du parti UPRONA (3%), 1 membre du parti CNL (1%). L'appartenance politique de 3 cadres n'a pas pu être identifiée, celle des agronomes communaux de Ruyigi, Gitaramuka et Cankuzo.

Signalons que les données de la Mairie de Bujumbura sur la représentativité ethnique et politique au sein des BPEAE. Signalons également que tous les directeurs des BPEAE sont exclusivement membres du parti CNDD-FDD et de la composante sociale hutu.

## II<sup>ème</sup> PARTIE : FORCES DE DÉFENSE ET DE SECURITE

### II.1. Police, SNR, FDN

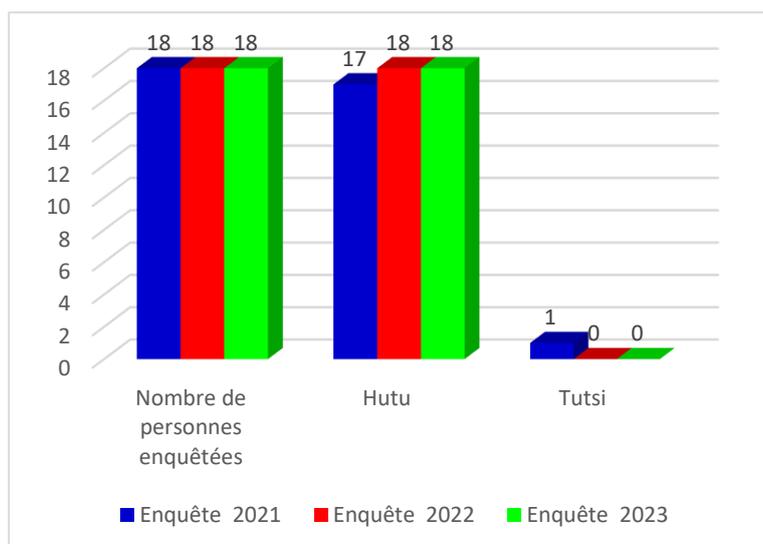
La Constitution de la République du Burundi<sup>14</sup> garantit l'équilibre des quotas ethniques (50% - 50%) dans les corps de défense et de sécurité dans la perspective de prévenir les actes de génocide et les coups d'Etat. Toutefois, il est à remarquer qu'il existe une violation de la constitution de la République du Burundi et l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Burundi et leur esprit de paix et de sécurité pour tous est de ce fait mis à mal.

Au sein des forces de défense et de sécurité du Burundi, la présente enquête comparative s'est focalisée sur les responsables provinciaux et certains cadres de l'administration centrale du SNR, les commissaires provinciaux de la PNB, certains commandants de brigade, de camps militaires et de bataillons ainsi que certains cadres de l'Etat-major de l'armée burundaise.

<sup>14</sup> Constitution de la République du Burundi, Article 263

### II.1.1. SNR

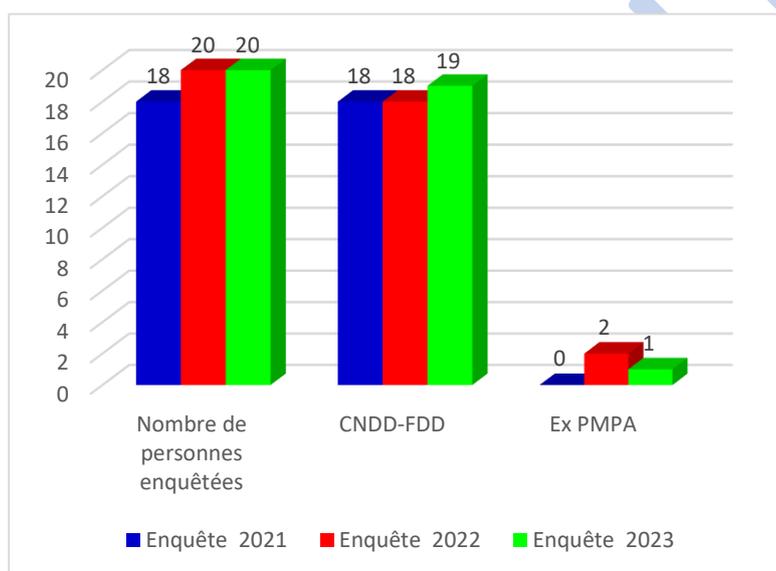
**Graphique 38 : Représentativité ethnique pour les cadres du SNR**



Au niveau du SNR, à l'enquête de 2021, sur un total de 18 cadres, 17 sont de la composante sociale hutu contre un seul cadre de la composante sociale tutsi.

Pour les enquêtes de 2022 et 2023, les responsables provinciaux sont exclusivement de la composante ethnique hutu.

**Graphique 39 : Représentativité politique pour les cadres du SNR**

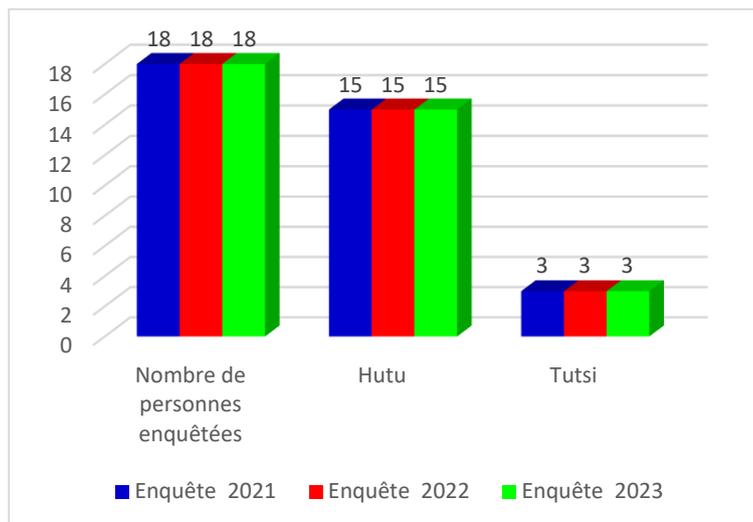


Concernant la représentativité politique des responsables provinciaux et les membres de l'administration centrale du SNR, ils sont exclusivement issus du parti CNDD-FDD ou des Ex PMPA<sup>15</sup>.

<sup>15</sup> Les cadres issus des PMPA sont assimilés aux membres du parti CNDD-FDD

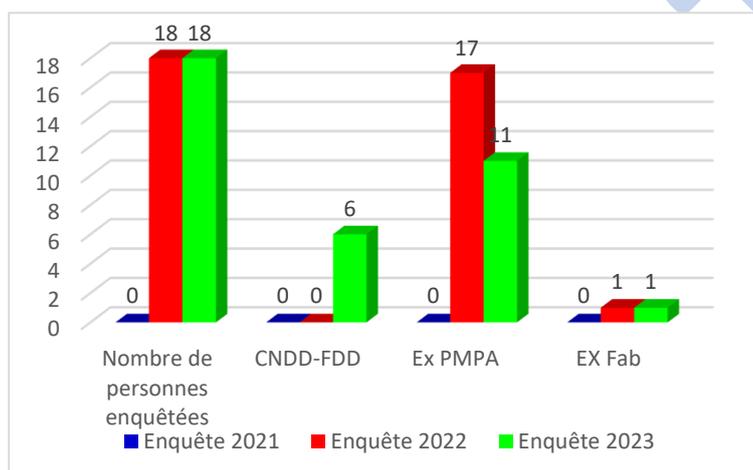
## I.1.2. Police nationale du Burundi (PNB)

**Graphique 40 : représentativité ethnique pour les cadres de Police nationale du Burundi**



Au niveau de la police nationale, aux enquêtes de 2021 à 2023, sur 18 commissaires provinciaux, il y a un statu quo de 15 commissaires de la composante ethnique hutu (83%) et 3 commissaires de la composante ethnique tutsi (17%).

**Graphique 41 : Représentativité politique pour les cadres de Police nationale du Burundi**



Concernant la représentativité politique au sein de la Police Nationale du Burundi, les données de l'année 2021 n'ont pas été disponibles.

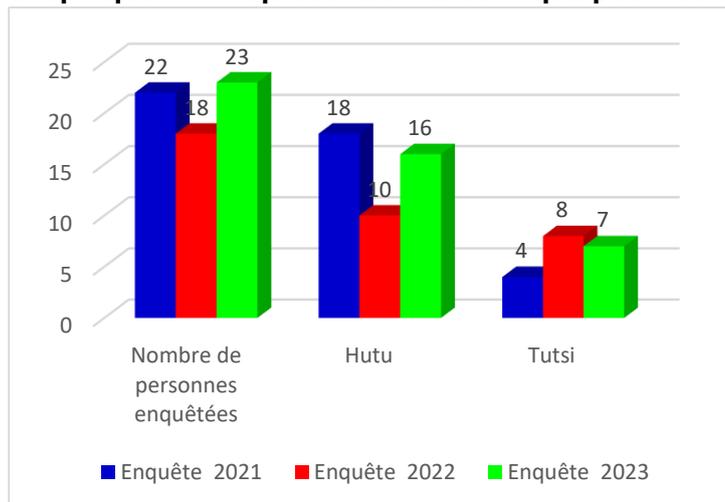
Pour l'enquête de 2022, sur 18 commissaires provinciaux ciblés, 17 sont issus des PMPA (94%) tandis que 1 est issu des Ex Fab (6%).

Pour l'enquête de 2023, sur 18 commissaires provinciaux ciblés, 6 sont membres du parti CNDD-FDD (33%), 11 sont issus des PMPA (61%) et 1 est issu

des Ex Fab (6%).

### I.1.3. Forces de Défense Nationale (FDN)

**Graphique 42 : Représentativité ethnique pour les cadres des Forces de Défense Nationale**



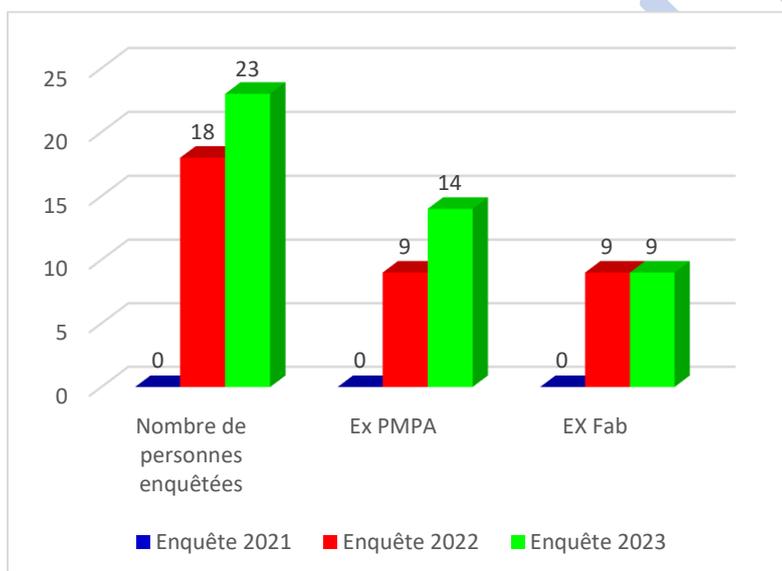
Concernant la FDN, 22, 18 et 23 cadres ont été respectivement ciblés aux enquêtes de 2021, 2022 et 2023.

Ainsi, sur 22 cadres ciblés à l'enquête de 2021, 18 cadres étaient de la composante ethnique hutu (82%) tandis que 4 étaient de la composante ethnique tutsi (18%).

A l'enquête de 2022, sur 18 cadres ciblés, 10 étaient de la composante ethnique hutu (56%) et 8 cadres sont de la composante ethnique tutsi (44%).

A l'enquête de 2023, sur 23 cadres ciblés, 16 sont de la composante ethnique hutu (70%) contre 7 de la composante ethnique tutsi (30%).

**Graphique 43 : Représentativité politique pour les cadres des Forces de Défense Nationale**



La présente enquête met en exergue l'appartenance politique des cadres des forces de défense et de sécurité puisque bien que ces cadres des forces de défense et de sécurité soient appelés à observer un statut neutre en matière d'appartenance politique, il convient de souligner que les cadres issus des Ex-PMPA ont intégré les différentes forces de défense et de sécurité après avoir appartenu aux mouvements armés en l'occurrence le parti CNDD-FDD.

Donc, à l'enquête de 2022, sur 18 cadres ciblés, il y avait une parité de 9 (50%) pour les Ex Fab et les Ex PMPA

(50%).

Néanmoins, à l'enquête de 2023, sur 23 cadres relevés, 14 sont issus des Ex PMPA (60%) tandis que 9 sont des Ex Fab (40%).

### III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le rôle du Sénat burundais est entre autres de « contrôler l'application des dispositions constitutionnelles exigeant la représentativité ethnique et de genre et l'équilibre dans toutes les structures et institutions de l'Etat, notamment l'administration publique et les corps de défense et de sécurité<sup>16</sup> [...]. En outre, cette institution porte la responsabilité constitutionnelle de veiller au respect des équilibres constitutionnels de représentativité ethniques dans toutes les structures de l'Etat.

Le Sénat burundais a failli à son rôle de contrôle notamment concernant les quotas ethniques en vue de la promotion de la réconciliation nationale.

A l'issue de la présente enquête comparative, force est de constater que le parti CNDD-FDD détient la plus grande majorité des postes politiques et non politiques.

A l'instar de cette prédominance politique du parti CNDD-FDD, l'exclusion de la composante sociale tutsi est observée.

Cette prédominance mainmise des cadres issus du parti CNDD-FDD et de la composante sociale Hutu dans les institutions publiques et parapubliques du pays est inquiétante dans un pays meurtri par des vagues de crises ethniques chroniques au cours de son histoire.

L'esprit de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi qui avait été une opportunité de lutter contre toutes les formes de division, de discrimination et d'exclusion, afin de promouvoir la réconciliation nationale et la cohésion sociale n'est pas observé.

Vu les résultats de cette enquête comparative, force est de constater qu'au fur et à mesure que le pouvoir du Président Evariste Ndayishimiye s'assume, les tendances montrent la volonté d'en finir avec l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation.

Sur base des résultats de la présente enquête mettant en évidence les déséquilibres politiques et ethniques au sein des institutions publiques et parapubliques au Burundi, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

#### **A la Présidence de la République du Burundi :**

- De faire preuve de son impartialité à l'égard de son appartenance ethnique et politique en veillant au respect de la constitution et à la réhabilitation de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation

#### **Au Sénat du Burundi**

- De faire respecter la Constitution et les Accords d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation en vue de corriger les déséquilibres ethniques et politiques au niveau des institutions publiques et parapubliques du pays;

#### **Au Gouvernement du Burundi**

- De considérer la compétence pour les postes techniques ;
- De veiller à ce que toutes les composantes politiques et ethniques soient représentées dans les institutions du pays dans l'esprit de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation;

#### **Aux partenaires techniques et financiers et aux garants de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation**

- De suivre de près la réhabilitation et le respect de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation.

---

<sup>16</sup> <https://www.senat.bi/fonctionnement/role-du-senat/>